



COMMUNE DE CERCOUX
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 MAI 2022 à 19H30

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept mai à dix-neuf heures trente,
Le Conseil Municipal de Cercoux dûment convoqué, s'est réuni en session
ordinaire, à la mairie de Cercoux, sous la présidence de Jeanne BLANC, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 13 mai 2022

Membres présents (10) : Jeanne BLANC, Vincent BADIE, Angélique MOTUT,
Philippe GLEMET, Michèle BARRAULT, Christian BERNARD, Hervé DINDIN,
Sophie HAYE-OLINET, William PIETTE, Stéphanie POIVERT

Membre excusé représenté : Françoise BLANC (pouvoir donné à Vincent
BADIE)

Membre absent : Anaïs LEMIRE

Secrétaire de séance : Vincent BADIE

Objet :

1. Démission d'un conseiller municipal
 2. Déplacement de chemin rural
 3. Adhésion à l'association « Les maires pour la planète »
 4. Présentation de l'aménagement paysager proposé par le CAUE
 5. Convention de renfort de personnel par le centre de gestion
 6. Attribution des amendes de police 2022
 - a. aménagement d'un parking route du cimetière,
 - b. réfection des signalisations horizontales sur tout le bourg
 7. Convention avec la MSA pour les services périscolaires
 8. Convention triennale pour renouveler la tarification sociale
 9. Droits de préférence
 10. Tableau des effectifs
 11. Convention de mise à disposition d'un agent du CCAS
- Questions diverses

Le quorum étant atteint madame le maire ouvre la séance. Monsieur Vincent
BADIE est élu secrétaire de séance.

Madame le maire soumet à l'approbation du conseil municipal les procès-
verbaux des réunions du 12 avril et du 14 avril 2022. Les procès-verbaux sont
adoptés à l'unanimité.

Compte rendu des décisions du maire prises en application des délégations du
conseil municipal au maire

Date	Numéro de l'arrêté ou de la décision	Objet
		Sans objet

20220517_1a : Démission d'un conseiller municipal

Madame le maire fait lecture de la lettre de démission de Monsieur Patrick
PITRAU. La démission de Monsieur Patrick PITRAU, reçue le 13 avril 2022 fait
état « d'actes de malveillances, de méchancetés, de lâchetés vis-à-vis de nos
animaux et de notre environnement » du fait de son statut de Conseiller
municipal. C'est pourquoi il a pris la décision de soumettre sa démission au
conseil municipal.



COMMUNE DE CERCOUX
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 MAI 2022 à 19H30

Le conseil municipal prend acte de cette démission. Le tableau du conseil municipal est désormais composé de 12 membres et se constitue comme suit :

DÉPARTEMENT
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
JONZAC

Effectif légal du conseil municipal
15

COMMUNE : **CERCOUX**

Communes de 1 000 habitants et plus

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL
(art. L. 2121-1 du code général des collectivités territoriales - CGCT)

1. L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux (art. R. 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales - CGCT).

2. L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 2122-10 par l'ordre de nomination et, entre adjoints élus le même jour sur la même liste de candidats aux fonctions d'adjoints, par l'ordre de présentation sur cette liste (art. R2121-2 du CGCT).

3. L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé, même quand il y a des sections électorales (art. R. 2121-4 du CGCT).

4. Par la date la plus ancienne de leur élection réinterrompue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal.

5. Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus.

6. Et à égalité de voix, par la priorité d'âge.

Le double du tableau reste déposé dans les bureaux de la mairie, de la sous-préfecture et de la préfecture où chacun peut en prendre communication ou copie (art. R. 2121-4 du CGCT).

Fonction ¹	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par la liste (en chiffres)
Maire	Mme	BLANC Jeanne	15/11/1981	20/05/2020	273
Premier adjoint – A1	M	BADIE Vincent	25/03/1978	26/05/2020	273
Second adjoint – A2	Mme	MOTUT Angélique	15/11/1969	26/05/2020	273
Troisième adjoint – A3	M	GLEMET Philippe	02/01/1970	26/05/2020	273
Conseillère municipale	Mme	BLANC Françoise	25/02/1945	15/03/2020	273
Conseillère municipale	Mme	BARRAULT Michèle	11/04/1958	15/03/2020	273
Conseiller municipal	M	BERNARD Christian	30/08/1962	15/03/2020	273
Conseiller municipal	M	DINDIN Hervé	22/02/1966	15/03/2020	273
Conseillère municipale	Mme	HAYE-CLINET Sophie	27/06/1977	15/03/2020	273
Conseillère municipale	Mme	LEMIRE Anais	19/07/1988	15/03/2020	273
Conseiller municipal	M	PIETTE William	23/04/1969	20/05/2020	273
Conseillère municipale	Mme	POIVERT Stéphanie	25/07/1974	30/04/2021	273

Cachet de la mairie :



¹ Préciser : maire, adjoint (indiquer le numéro d'ordre de l'adjoint) ou conseiller

20220517_1b : Modification de la composition des commissions permanentes suite à démission

Madame le maire informe les membres du conseil qu'en raison de la démission de sa fonction de conseiller municipal de Monsieur Patrick PITRAU depuis le 13 janvier 2022, il est nécessaire de revoir la composition des commissions municipales permanentes.

Dans les communes de 1000 habitants et plus, l'article L 2121-22 du CGCT impose le respect du principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus du conseil.

Le règlement intérieur du conseil municipal prévoit que chaque conseiller municipal est membre d'une commission au moins.

Monsieur PITRAU était membre de la commission FINANCE.

Le conseil municipal décide alors de désigner à l'unanimité un nouveau membre de la commission venant rejoindre Vincent BADIE, Angélique MOTUT et Stéphanie POIVERT en la personne de Philippe GLEMET.

20220412_2 - Déplacement de chemin rural

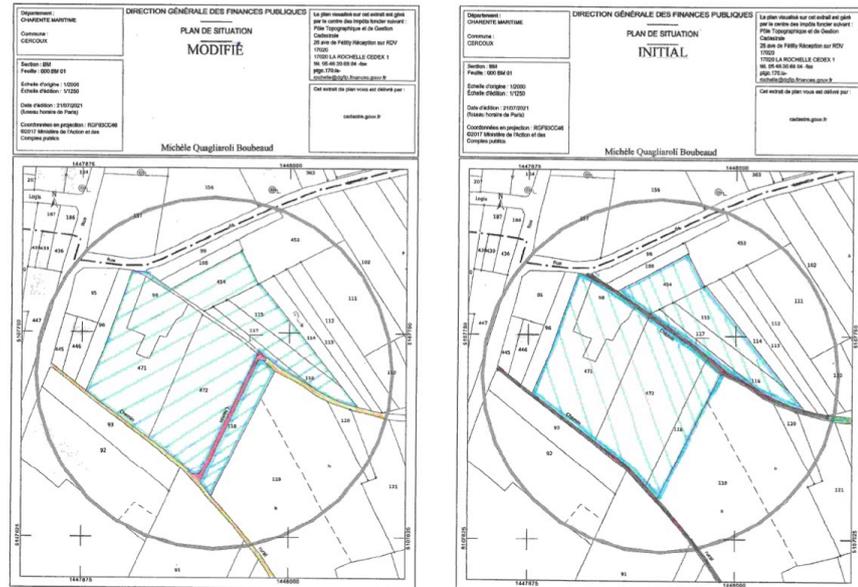
Madame le maire fait lecture du courrier de madame QUAGLIAROLI BOUBAUD qui demande un avis du conseil municipal afin de procéder à une modification du chemin rural traversant sa propriété comme indiqué sur le plan



joint.

Madame le maire explique qu'il est demandé un avis au conseil municipal avant de lancer la procédure administrative en conséquence en partenariat avec le syndicat de voirie de Charente maritime.

Messieurs Philippe GLEMET précis que la commune portera une attention particulière au dessin du chemin pour permettre à des engins agricoles ou d'entretien de pouvoir manœuvrer.



Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,
- Donne un avis favorable pour lancer la procédure administrative
- Autorise madame le maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

20220517_3 - Adhésion à l'association « Les maires pour la planète »

Madame le maire fait lecture de la convention d'adhésion et précise les champs d'action de l'Association départementale afin de partager les initiatives portées en 2021 (ils ont notamment mis en avant notre éco-pâturage).

Madame le maire propose de renouveler l'adhésion de la commune à cette association.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser madame le maire à signer tous documents relatifs à cette adhésion.

20220517_4 - Présentation de l'aménagement paysager proposé par le CAUE

Madame le maire présente les propositions d'aménagement sur différentes zones réalisées par le CAUE. Les zones présentées sont l'étang de Levrault et l'entrée du bourg (abords du stade, mur de soutènement).

a. Parking de l'Etang de Levrault

- Aménagement pour le parking uniquement car le site est déjà très joli
- Il faudra que cet aménagement puisse accueillir le concours de pêche



COMMUNE DE CERCOUX
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 MAI 2022 à 19H30

(mettre des barrières pour ne pas stationner n'importe où ?)

- Pêche est autorisé si on a une carte de pêche
- Il faut résoudre un sujet sur la propriété foncière du parking.

Madame le maire va revoir avec le géomètre afin de bien définir les zones, et débiter la discussion avec les propriétaires.

b. Entrée du bourg

- Mettre des arbres en hauteur avec une barrière de bulbes mélangés

c. Abords du stade

- Barrière végétalisée
- Accès Piéton sur le contre-bas de la butte le long de la route
- Planter des arbres pour faire de l'ombre pour les parents regardant le

foot

d. Mur de soutènement

- Beaucoup de contraintes techniques qui sont à étudier plus avant
- Plantation d'arbre de haut-jet

Le conseil municipal a donné son accord pour engager des opérations et le chiffrage pour ces réalisations.

20220517_05 - Convention de renfort de personnel par le centre de gestion

Madame Le Maire informe les membres de l'assemblée que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime (CDG17) propose un nouveau service dénommé « Accompagnement expert de l'activité administrative ». Cette mission facultative a pour objectif de répondre aux besoins immédiats et urgents de compétences administratives relevant d'un niveau d'exigence élevé (budget, marché public, appui spécialisé en urbanisme, état civil...), identifiés par les collectivités/établissements adhérant à ce service. Dans ce cadre, le CDG17 met à disposition du personnel pour effectuer une intervention ponctuelle sur des dossiers techniques et précis ou pour accompagner et conseiller la prise de poste des stagiaires de la formation des secrétaires de mairie organisée par le CDG17.

Cette mission présente de nombreux avantages : intervention adaptée à la demande (sur site ou à distance), sur la base d'un protocole d'intervention précis et sous le contrôle conjoint du Maire et de la Direction du CDG17.

- Le tarif pour la prestation « Intervention de conseil et d'expertise métier » est de 65€/heure (hors frais de déplacement et repas),
- Le tarif pour la prestation « Accompagnement à la prise de poste des stagiaires de la formation des secrétaires de mairie » est de 45€/heure (hors frais de déplacement et repas).

Madame le Maire propose de solliciter l'adhésion à cette prestation auprès du CDG17 et de conclure la convention correspondante dont le texte est soumis aux conseillers.

Sur le rapport de Madame Le Maire,

Après avoir pris connaissance du contenu de la convention, et en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil Municipal décide :

➤ de demander au CDG17, le bénéfice du service « Accompagnement expert



de l'activité administrative »,

- d'autoriser Madame le Maire, à signer la convention relative à l'adhésion au service d'accompagnement et d'expertise dédié à l'activité administrative du CDG 17, annexée à la présente délibération
- d'inscrire au budget les crédits nécessaires,
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour le suivi administratif et financier de la présente délibération.

20220517_06 - Attribution des amendes de police 2022

Madame le maire rappelle que la commune avait bénéficié des amendes de police en 2021 pour l'achat de panneaux de signalisation à l'entrée du bourg du coté de la Métairie ainsi que des panneaux de signalisation aux abords de l'école.

20220517_06a - Aménagement d'un parking route du cimetière

Madame le maire détaille les travaux prévus pour environ 14 000 € d'investissement avec 40% d'amendes de police :

- Baisser le trottoir pour accès simplifié
- Couler une chape pour poser les containers poubelles et verres
- Redéfinir la noue végétale dans le fossé actuel
- Mise en œuvre d'une barrière végétale
- Mise en place d'un nouveau panneau pour indiquer le parking

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise madame le maire à engager les travaux tels que présentés et à signer tous les documents relatifs à ce dossier ; les budgets ayant été alloués dans le budget d'investissement.

20220517_06b - Réfection des signalisations horizontales sur tout le bourg

Madame le maire explique que le syndicat de voirie a réalisé un devis pour refaire les peintures pour les bandes Stop et passage piétons sur le centre bourg.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise madame le maire à engager le devis présenté et à signer tous documents relatifs à cette affaire.

20220517_07 - Convention avec la MSA pour les services périscolaires

Monsieur Vincent BADIE, 1^{er} adjoint délégué aux affaires scolaires et périscolaire explique qu'au même titre que la CAF, la MSA est investie pour subventionner les activités liées à l'enfance pour les familles adhérentes. La convention proposée par la MSA va permettre aux agents de l'administration d'accéder au travers de leur plateforme aux informations relatives aux familles dont les enfants sont inscrits aux services périscolaires et extra-scolaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise madame le maire ou tout adjoint délégué à signer la convention présentée avec la MSA.

20220517_08 - Convention triennale pour renouveler la tarification sociale



COMMUNE DE CERCOUX
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 MAI 2022 à 19H30

Depuis 2019, la commune de Cercoux pratique la tarification sociale pour la cantine (i.e. pour les plus faibles quotients familiaux, le repas est facturé 1€ et l'état compense cela à hauteur de 3€ depuis le 1^{er} janvier 2021).

La tarification de la commune prévoyant 3 quotients permet alors de

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

- DECIDE de renouveler pour 3 ans cet engagement social de la commune ;
- AUTORISE madame le maire ou tout adjoint délégué à signer tous les documents relatifs à cette affaire

20220412_09 - Droit de préférence parcelles forestières

Madame le maire expose :

Conformément aux dispositions des articles L 331-24 du Code Forestier, madame le maire présente au conseil municipal le courrier reçu le 11 mai 2022 adressé par maître Gaëtane GUILHOT pour le compte de « Le Groupement Forestier de la Hussonière » qui souhaite vendre, moyennant le prix principal de deux mille cinq cents euros (2 500 €), les parcelles suivantes pour une surface totale de 53 a 37 ca :

Réf cadastrale	Localisation	Contenance
BR 0028	LES MOTTETS EST	20 a 13 ca
BR 0071	LES MOTTETS EST	26 a 84 ca
BR 0073	LES MOTTETS EST	33 a 35 ca

Le conseil municipal après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré à (1 voix pour, 1 abstentions, 9 contre) :

- DECIDE de ne pas exercer son droit de préférence sur la vente des parcelles désignées ci-dessus

20220517_10 : Tableaux des effectifs

Madame le maire présente le nouvel organigramme suite aux embauches des candidats pour lesquels le conseil municipal avait délibéré le 12 avril 2022.

20220517_11 : Convention de mise à disposition d'un agent du CCAS

Madame le maire, après avoir présenté les besoins en effectif qualifié pour les tâches administratives propose de valoriser les ressources existantes en signant une convention de mise à disposition de l'agent du CCAS Virginie HORTION afin qu'elle soit détachée à 7/35^e à la mairie sur des missions relatives à la comptabilité et aux ressources humaines.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- autorise madame le maire ou tout adjoint délégué à signer les documents relatifs à cette mise à disposition ;
- engage madame le maire à mettre en œuvre tous les documents relatifs à cette mise à disposition.

Questions diverses



COMMUNE DE CERCOUX
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 MAI 2022 à 19H30

- 1- Madame le maire a présenté une nouvelle politique concernant la création d'une adresse mail pour chaque agent permanent afin de pouvoir faciliter les échanges avec chacun d'eux. Ces adresses seront présentées au fur et à mesure des rencontres par service prévus dans les semaines venir.
- 2- Madame BARRAULT présente un projet qui est porté par l'association Jardins d'amateurs. Ce serait un chantier participatif pour la réalisation d'un terrain de pétanque avec des Plantations d'arbres autour. Ce projet s'inscrit dans les aménagements étudiés et proposés par le CAUE.
- 3- Madame le maire, alertée par des collègues maires, met en garde sur l'augmentation des denrées, le coût de la consommation énergétique qui va être surveillé de près.
- 4- Madame le maire propose de visiter la régie agricole communale à Cavignac afin de voir comment on peut s'approvisionner localement (Messieurs GLEMET, DINDIN, BADIE et mesdames BARRAULT, POIVERT et MOTUT sont intéressés).
- 5- Monsieur BADIE annonce la fin des travaux de réfection de l'école.
- 6- Monsieur BADIE parle du succès du chantier jeunes international qui s'est déroulé sur la commune. Il propose un prochain chantier International en 2023 sur le thème de l'alimentation à nouveau mais peut-être pour mettre en œuvre du maraichage, une Régie agricole communale, alimentation ... à définir.
- 7- Monsieur BADIE fait le compte rendu des activités qui ont été faites durant l'ouverture du Centre de loisirs aux vacances de pâques et confirme l'ouverture du centre du 8 au 22 juillet 2022.
- 8- Monsieur BADIE rappelle que les Inscriptions scolaires pour les enfants qui auront 3 ans en 2022 sont ouvertes car l'école est désormais obligatoire à cet âge.
- 9- Monsieur Christian BERNARD parle des mauvais comportements de certains conducteurs le matin devant l'école. Il demande :
 - s'il ne serait pas possible de mettre un panneau de stationnement interdit devant le trottoir de la mairie pour l'école.
 - Faire venir les gendarmes ? Madame le maire explique qu'ils n'ont pas assez d'effectifs

Madame le maire rappelle sa volonté d'engager un agent qui serait assermenté comme un garde champêtre.

- 10- Monsieur Christian BERNARD demande s'il y a une plaque vibrante aux services techniques ?

Madame le maire répond que nous n'en avons pas et que nous la louons au SICN. 12 - Madame Stéphanie POIVERT demande s'il a déjà été évoqué la possibilité de créer une aire de camping-car ? Monsieur BADIE explique que cela a été envisagé par la commission Urbanisme cependant le coût des installations est conséquent.

L'ordre du jour étant épuisé, madame le maire lève la séance à 21h50.

Numéro d'ordre des délibérations prises au cours de la séance :



COMMUNE DE CERCOUX
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 MAI 2022 à 19H30

- 20220517_1b Modification de la composition des commissions permanentes suite à démission
- 20220412_3 Adhésion à l'association « Les maires pour la planète »
- 20220412_5 Convention de renfort de personnel par le centre de gestion
- 20220412_6a Aménagement d'un parking route du cimetière
- 20220412_6b Réfection des signalisations horizontales sur tout le bourg
- 2022412_7 Convention avec la MSA pour les services périscolaires
- 20220412_8 Convention triennale pour renouveler la tarification sociale
- 20220412_9 Droits de préférence sur parcelles forestières
- 20220412_11 Convention de mise à disposition d'un agent au CCAS